

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 5 mars 2012 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Messieurs Serge Lafontaine, Claude Desjardins et Ward O'Connor et Yvon Rivet

Était absent ; Monsieur Réal Lajeunesse

Autres présences ; René Côté, Marc Émond, Roger Paradis, France Danis, Jonathan Lapratte, Marcel Cléroux.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2012-03-45

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-46

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 février 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-47

### ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 12492 au # 12535 pour un montant de 64,212.32 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 12536 au # 12567 pour un montant de 18397.62\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2010-03-48

PUBLICITÉ 2012, TOURISME VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée de la Gatineau prépare actuellement l'édition 2012 du guide officiel de la M.R.C.

CONSIDÉRANT QUE ces outils de promotion sont devenus la référence officielle pour des milliers de touristes et d'excursionnistes qui visitent notre région chaque année.

CONSIDÉRANT QUE c'est aussi le moyen idéal de faire connaître notre municipalité et ses attraits auprès d'une clientèle qui privilégie notre magnifique coin de pays comme destination vacances;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée de la Gatineau nous propose un forfait d'une demi-page au prix de 750\$;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu de réserver le forfait spécial d'une demi-page aux coûts de 750\$ plus taxes dans le guide touristique de la M.R.C.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-49

RENOUVELEMENT DU MANDAT AVEC LA FIRME D'AVOCATS;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Deveau, Bourgeois et Associés est présentement notre firme d'avocats ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci nous offre de renouveler notre entente au même prix que l'an passé soit au montant de 1,000.00\$ pour les mêmes services et nous offre un taux horaire de 150\$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Yvon Rivet propose et il est résolu de renouveler notre mandat avec la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés pour un service de consultations téléphonique pour l'année 2012 pour un montant de 1,000.00 \$ et un taux horaire de 150.00\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-50

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE STE-THÉRÈSE

CONSIDÉRANT QUE selon la loi toutes les municipalités doivent adopter un schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures nécessaires à l'élaboration du schéma peut varier entre 15 et 20 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs des services d'incendie siègent sur le comité technique pour la préparation et l'élaboration du schéma;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux ont des décisions importantes à prendre suite à ce schéma et qu'il est important d'avoir un représentant municipal lors des rencontres du comité technique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse de la Gatineau demande à la M.R.C.V.G d'autoriser la participation d'un représentant en plus du chef pompier et celle-ci demande appui aux municipalités dans leur demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu d'appuyer la demande de la municipalité de Sainte-Thérèse dans leur demande

auprès de la MRCVG afin d'autoriser la participation d'un représentant municipal à assister au comité technique incendie.

Adoptée à l'unanimité

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

2012-03-51

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #2012-52  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #118  
MODIFIANT LA ZONE A 116**

- ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement #2012-52 relatif au zonage;
- ATTENDU QU' il y a lieu de modifier ce règlement;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée régulière du conseil municipal le 9 janvier 2012;
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été préalablement déposé à l'assemblée régulière du conseil municipal le 6 février 2012;
- ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 29 février 2012 à 19.00 heures.
- ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été déposé à l'assemblée régulière du 5 mars 2012
- ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaît avoir reçu une copie et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;
- ATTENDU QUE le projet de règlement #2012-52 vise la zone A 116
- ATTENDU QUE les usages permis dans la zone A 116, par le règlement de zonage #118, sont : a1, f1, h1 et h12;
- ATTENDU QUE le conseil municipal est disposé à modifier son règlement de zonage #118 de façon à rajouter l'usage e1 dans la zone A 116;
- EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu de modifier son règlement le zonage #118 de façon à rajouter l'usage e1 dans la zone A 116;

De plus, il est ordonné, statué et décrété par le conseil municipal ce qui suit :

**Article 1 :** Le présent règlement porte le nom de **Règlement #2012-52**; Modifiant le règlement de zonage #118, de façon à rajouter l'usage (e1) dans la zone A 116;

**Article 2;** le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

**Article 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu le certificat de conformité de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau et conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

---

Alain Fortin, maire  
trés.

---

Liliane Crytes, directrice et sec.-

Avis de motion : 9 janvier 2012  
Premier projet de règlement : 6 février 2012  
Deuxième projet de règlement : 5 mars 2012  
Adoption du Règlement #2012-52 :  
Certificat de conformité M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau :  
Publication :

2012-03-52

### ÉLECTION PARTIELLE

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au siège numéro 1, Monsieur Jean-Guy Lavergne a remis sa démission en date du 30 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et résolu de mandater la directrice générale de procéder à l'élection partielle pour combler ce siège.

L'élection aura lieu le 3 juin prochain et le vote par anticipation le 27 mai.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-53

### RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COOP

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Coopérative de solidarité d'aide-domestique de la Vallée-de-la-Gatineau vient à échéance le 30 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative nous offre de signer une nouvelle entente pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à 2.50 \$ pour chaque heure travaillée et ce tarif sera facturé chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE le client s'engage à déboursier la différence après l'application de l'exonération financière du Ministère (aide variable) selon le rapport d'impôt et de la contribution de la municipalité de 2.50\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE ce service à nos personnes âgées ou malades est très apprécié;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser le maire Alain Fortin à signer ladite convention avec la coopérative d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013.

Il est entendu que ladite convention fait partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-54 AVIS DE MOTION;  
RÈGLEMENT SUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION  
DES PLAQUES D'IDENTIFICATION DE NUMÉROS CIVIQUES

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Yvon Rivet afin de faire un règlement sur l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques;

2012-03-55 ANNULATION DE RÉOLUTION # 2012-02-32  
PLAQUES POUR NUMÉROS CIVIQUES AVEC M.R.C.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée régulière du conseil municipal le 6 février dernier, celui-ci adoptait la résolution # 2012-02-32 avisant la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau de son intention de participer à l'achat en groupe de plaques de numéros civiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil suite à de nouvelles informations reçues de fournisseurs potentiels pour ces plaques, désire maintenant faire l'achat directement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'aviser la M.R.C. que la municipalité se retire de l'achat en commun des plaques de numéros civiques.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-56 AVIS DE MOTION;  
TARIFICATION À L'ÉCOCENTRE

Un avis de motion est déposé par le conseiller Ward O'Connor afin de faire un règlement pour la tarification de l'écocentre pour certains matériaux.

2012-03-57 CONTRAT POUR CHANGER DES FENÊTRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des estimations pour changer vingt-six (28) fenêtres du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire garder le même cachet du centre municipal avec des fenêtres à guillotine avec carrelages intégrés;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de Martel et fils de Maniwaki est la plus basse au coût total de 24 966.84\$ \$ incluant les taxes, pour les fenêtres et la pose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu d'accorder le contrat à Martel et fils au montant de 24,966.84\$

Adoptée à l'unanimité

2012-03-58 RENCONTRE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc nous a demandé à quelques reprises de les desservir en incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a refusé leur demande à cause du manque d'équipements et d'effectifs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire rencontrer le conseil de Bois-Franc pour discuter de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'organiser une rencontre avec le conseil de Bois-Franc.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-59

FORMATION EN RCCI

CONSIDÉRANT QU'IL est obligatoire selon le schéma de couverture de risques en incendie d'avoir une personne formée pour la recherche des points d'origine, des causes probables et des circonstances d'un incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours est d'une durée de 45 heures et il sera donné par le collègue Montmorency à Messines les 31 mars, 1<sup>e</sup>, 14,15, 28 et 29 avril 2012

CONSIDÉRANT QUE les coûts du cours sont de 665\$ pour un participant qui a les préalables et que ce montant pourrait être supérieur advenant que le nombre de participants soit inférieur à 12 personnes ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de faire l'inscription de Messieurs Stéphane Mercier et Daniel Lamarche au cours RCCI.

Il est entendu que la résolution # 2012-02-42 est annulée par celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

Notes ; La maison de la famille en collaboration avec bouffée d'oxygène organise une journée d'activité extérieure et intérieure, le mardi 6 mars au centre municipal.

Dans le cadre de la semaine de relâche, une activité est organisée par la municipalité pour les jeunes. Deux films seront présentés le vendredi 9 mars prochain et du pop-corn, breuvages et des friandises santé seront servis

2012-03-60

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.13 heures, Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur Alain Fortin  
Maire

---

Madame Liliane Crytes  
Directrice générale